

Quand l'industrie promeut la biodiversité

Les surfaces proches de l'état naturel constituent plus de la moitié du site de production biotech de Merck Serono SA, à Corsier-sur-Vevey. L'entreprise y effectue un suivi rigoureux pour maintenir et promouvoir la biodiversité.

PIERRE CORMON

Une zone industrielle peut-elle être un exemple de biodiversité? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la réponse est oui. Le site de l'usine de la multinationale Merck KGaA, à Corsiers-sur-Vevey, est considéré comme exemplaire par la Fondation Nature & Economie (lire ci-dessous), qui lui a récemment renouvelé son label de qualité. Renards, couleuvres, chevreuils, abeilles, plantes rares, blaireaux ou lézards y trouvent un milieu particulièrement favorable.

L'usine de Merck Serono SA, inaugurée en avril 1999 à l'emplacement d'une ancienne usine de tabac, se trouve à flanc de colline, sur un petit replat. Juste derrière les bâtiments, le terrain monte. Ces surfaces, majoritairement en prairie sèche, sont d'une richesse naturelle considérable, mais fragile. Plusieurs espèces que l'on y rencontre se trouvent sur les listes rouges des espèces menacées en Suisse et ont besoin de conditions particulières pour prospérer.

Dès la création de l'usine, on s'est donc préoccupé de protéger et d'entretenir ces terrains, qui appartiennent en grande partie à l'entreprise. Un partenariat a été conclu avec le paysan voisin. Il entretient certaines surfaces et s'est engagé à ne pas faire paître plus de seize génisses sur le pa-



ENVIRON CENT VINGT ESPÈCES ont été recensées sur le site de l'usine de Merck Serono SA, à Corsier-sur-Vevey, dont six plantes en danger au niveau suisse.

turage d'au-dessus, afin d'éviter qu'elles n'engraissent trop le terrain et ne fassent trop de dégâts au sol les jours de pluie.

Quand une demande de permis a été déposée pour construire un nouveau bâtiment sur une parcelle déjà bâtie, en 2009, des associations de protection de l'environnement ont déposé un recours. Les négociations entre les parties ont conduit l'entreprise à formaliser ses pratiques de manière rigoureuse, avec l'aide d'experts extérieurs.

Réconcilier la nature et l'économie

La préservation de la nature peut être une plus-value pour les entreprises: telle est la conviction de la Fondation Nature & Environnement. Fondée en 1995, elle attribue des certifications aux entreprises réalisant des efforts particuliers en ce sens.

Comment la nature pourrait-elle constituer une plus-value? La fondation cite plusieurs exemples. Les efforts des gravières pour promouvoir la biodiversité ont permis d'améliorer leur image, un élément précieux alors que l'ouverture de nouveaux sites fait souvent l'objet d'oppositions. Les malades se remettent plus vite dans des hôpitaux aménagés de manière naturelle. Des logements environnés de surfaces naturelles gagnent en valeur. Les golfs aménagés de manière à ménager la biodiversité ont plus de succès.

La fondation a déjà décerné environ quatre cent cinquante labels de qualité. Plusieurs conditions sont nécessaires pour obtenir ce label. Il faut qu'au moins 30% des terrains entourant les bâtiments soient aménagés de manière naturelle, qu'ils comportent des espèces indigènes et adaptées au lieu, qu'on renonce à y utiliser des fongicides, des insecticides et des herbicides, que les prairies naturelles ne soient pas fauchées plus de deux fois par année, etc.

En Suisse romande, on compte parmi les sites labellisés des usines de Micarna et de Mifroma, dans le canton de Fribourg, le siège de l'Union internationale pour la conservation de la nature, à Gland, le centre de recherches Nestec de Vers-chez-les-Blanc, la gravière de la Clé-aux-Moines ou plusieurs sites des SIG (Services industriels de Genève).

INSPECTIONS HEBDOMADAIRES

Des mesures très précises ont été définies pour maintenir et pour accroître la biodiversité de la parcelle. Les produits phytosanitaires sont bannis. Des inspections sont effectuées chaque semaine pour prévenir l'installation de plantes invasives. Les parcelles sont fauchées deux fois par an. Des tas de bois, fort prisés des reptiles, des amphibiens et des insectes, ont été répartis sur la parcelle. Des plaques de carton bituminé ont été installées, de manière à permettre aux reptiles de se réchauffer le matin. Les troncs d'arbres morts sont laissés sur place, car ils sont utiles à certains insectes, qui s'en nourrissent. Un apiculteur a installé plusieurs ruches, dont le miel est distribué aux employés. Des orvets et des couleuvres d'Esculape, une espèce menacée, ont été découverts pour la première fois en 2014.

Une plante menacée retient particulièrement l'attention des responsables. «La mélampyre des bois ne pousse qu'à une altitude précise, à proximité de fourmilères, de chênes et de noyers», explique Pascal Véz, directeur associé Environnement, Santé et Sécurité de l'entreprise. «Peu de sites réunissent ces conditions.» On entretient donc le milieu de manière à les favoriser, en déposant par exemple des copeaux de bois, qui attirent les fourmis. «Depuis que nous avons pris ces mesures, la surface couverte par ces fleurs a doublé», remarque

Sébastien Bibeau, superviseur Facilities de l'usine.

Une entreprise externe, Ecoscan, effectue un suivi précis de la parcelle. Chaque année, elle mesure la biodiversité dans des carrés de deux fois deux mètres et la compare aux années précédentes. Si besoin est, elle propose de nouvelles mesures.

VISITES GUIDÉES

«Quand je suis arrivé en 2013, j'ai été très impressionné par ces efforts», se souvient Pascal Véz. «Je me suis dit qu'il fallait les maintenir et les valoriser.» Des visites guidées des parcelles naturelles ont été organisées pour les employés. Ils ont pu également construire des hôtels à insectes, qui ont été placés sur le site. «Cette action a eu un énorme succès», raconte Pascal Véz. «Les collaborateurs sont vraiment concernés par l'environnement.» En 2013, l'entreprise a requis le label de la Fondation Nature & Economie, qui a été obtenu sans problème, puisque le site dépasse les exigences requises.

Toute cette action a un coût – que Merck Serono SA chiffre à nonante mille francs par année. «Le budget nous a toujours été accordé sans problème», assure Sébastien Bibeau. Un coût, certes, mais beaucoup moins élevé que ce que représenterait de garder des surfaces similaires en gazon. «Cela nécessiterait l'engagement de deux jardiniers à plein temps», estime Pascal Véz. ■

BRÈVES

Prix suisse de l'éthique: candidatures ouvertes

InnoRecycling, la ferme des Trois Epis, la crêperie Sucré-Salé, Payot ou Coop région Suisse romande: tels sont quelques-uns des trente-trois lauréats déjà primés par le Prix suisse de l'éthique. Lancé en 2005, il est ouvert à des organismes de toutes sortes: entreprises, collectivités publiques, associations, fondations, etc. Il vise à récompenser un effort particulier mené en Suisse dans les domaines de l'éthique, du développement durable ou de la responsabilité sociale. Trois lauréats seront récompensés au cours d'une cérémonie qui se tiendra mardi 16 mai 2017 à Yverdon-les-Bains.

● Qui organise le prix?

La Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (HEIG-VD). Le jury est composé de personnalités des mondes politique, économique et académique et est présidé par Pierre Epers, membre de la direction générale de BG Ingénieurs Conseils.

● Sur quels critères est-on jugé? Qualité du projet, efforts proportionnels fournis, rayonnement et durabilité.

● Comment participer? Le dossier de candidature (6 pages) est disponible sur le site www.prixethique.ch. Il peut être remis jusqu'au 4 décembre 2016.

www.prixethique.ch, prixethique@heig-vd.ch

Concours du développement durable 2017: inscriptions ouvertes

Le concours cantonal du développement durable vise à soutenir, à encourager et à promouvoir les projets et les réalisations exemplaires



issus de la société civile en matière de développement durable pour Genève et sa région. Organisé chaque année par le service du développement durable dans le cadre de l'Agenda 21 cantonal, le concours comporte trois catégories de récompenses:

● La bourse contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de 30 000 francs.

● Le prix récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de 10 000 francs.

● La distinction (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Le concours est ouvert à toute entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public et parapublic, domicilié ou exerçant une activité à Genève ou dans sa région (district de Nyon, Aï, Haute-Savoie).

La date limite pour la réception du formulaire d'inscription, accompagné du dossier complet, est fixée au 30 janvier 2017.

Les formulaires et conditions d'inscription, ainsi que de nombreuses informations sur les éditions précédentes se trouvent à l'adresse www.ge.ch/concours-dd.